

## Les règles

- ▶ Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes:
  - Ne pas franchir les frontières françaises;
  - Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière);
  - Disque "conduite accompagnée";
  - Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

VITESSES MAXI	
<b>A</b>	<b>N 16</b>
VILLE	FIN DE VILLE
50	80
100	110

## Documents obligatoires :

- ▶ Pendant la phase de conduite accompagnée, je dois avoir en ma possession:
  - le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie);
  - le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance;
  - le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

## Les textes réglementaires

- ▶ Articles R.211-3 à R.211-6.
- ▶ Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- ▶ Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto-école : .....

Tél. : .....

Mon Assureur : .....

Tél. : .....

### ACTION CONDUITE

S.A.R.L. STARTER - Tél. 02 47 41 65 74  
52, Quai Paul Bert - 37100 TOURS  
SIRET 514 288 208 00010  
Agrément E09 037 31760



enpc J3ne01.CA-07-décembre 2020

# CONDUITE DÈS 15 ANS ACCOMPAGNÉE

Avec l'IAAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

« La conduite accompagnée, c'est ma sécurité ! »

# NOTICE D'EXPLICATIONS

